

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CALC FREE 2x5 I  
UFI : 6NT4-H0RE-Q00H-1E38

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les aérosols.

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
 P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Elimination:**  
 P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
acide phosphorique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
 Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

#### Composants

| Nom Chimique       | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement     | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------|--|---|--------------------------|
| acide phosphorique | PHOSPHORIC ACID<br>231-633-2<br>015-011-00-6<br>01-2119485924-24 | Skin Corr. 1B; H314<br>Met. Corr. 1; H290<br>Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Skin Corr. 1B; H314<br>>= 25 %<br>Skin Irrit. 2; H315<br>10 - < 25 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>10 - < 25 % | >= 25 - < 40             |

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

|  |  |  |            |
|--|--|--|------------|
| acide<br>nitrilotriméthylène-triphosphonique | AMINOTRIMETHYLEN<br>E PHOSPHONIC ACID<br>229-146-5<br>01-2119487988-08 | Eye Irrit. 2; H319<br>Met. Corr. 1; H290 | >= 1 - < 2 |
|--|--|--|------------|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'œil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                            | No.-CAS         | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base       |
|---------------------------------------|-----------------|------------------------------------|------------------------|------------|
| acide phosphorique                    | PHOSPHORIC ACID | TWA                                | 1 mg/m <sup>3</sup>    | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif |                 |                                    |                        |            |
| acide phosphorique                    | PHOSPHORIC ACID | STEL                               | 2 mg/m <sup>3</sup>    | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif |                 |                                    |                        |            |
| acide phosphorique                    | PHOSPHORIC ACID | VLE 8 hr                           | 1 mg/m <sup>3</sup>    | BE OEL     |
| acide phosphorique                    | PHOSPHORIC ACID | VLE 15 min                         | 2 mg/m <sup>3</sup>    | BE OEL     |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance  | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|--|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| acide phosphorique<br>PHOSPHORIC ACID  | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 1 mg/m <sup>3</sup>    |
|  | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 0,36 mg/m <sup>3</sup> |
| acide nitrilotriméthylène triphosphonique<br>AMINOTRIMETHYLENE PHOSPHONIC ACID | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 2 mg/m <sup>3</sup>    |
|  | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 10,7 mg/m <sup>3</sup> |
|  | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 4,57 mg/m <sup>3</sup> |
|  | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,1 mg/kg              |
| acide nitrilotriméthylène triphosphonique<br>AMINOTRIMETHYLENE PHOSPHONIC ACID | Travailleurs       | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 2,75 mg/kg p.c./jour   |
|  | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 9,7 mg/m <sup>3</sup>  |

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

|  |               |                      |                                 |                      |
|--|---------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
|  | Travailleurs  | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2,75 mg/kg p.c./jour |
|  | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 9,7 mg/m3            |
|  | Consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 1,38 mg/kg p.c./jour |
|  | Consommateurs | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 2,39 mg/m3           |
|  | Consommateurs | Ingestion            | Aigu - effets systémiques       | 1,38 mg/kg p.c./jour |
|  | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1,38 mg/kg p.c./jour |
|  | Consommateurs | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 2,39 mg/m3           |
|  | Consommateurs | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 1,38 mg/kg p.c./jour |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance   | Compartiment de l'Environnement | Valeur     |
|---|---------------------------------|------------|
| acide<br>nitrilotriméthylène triphosphonique<br>AMINOTRIMETHYLEN E<br>PHOSPHONIC ACID | Eau douce                       | 0,46 mg/l  |
|   | Eau de mer                      | 0,046 mg/l |
|   | Sédiment d'eau douce            | 150 mg/kg  |
|   | Sédiment marin                  | 15 mg/kg   |
|   | Sol                             | 244 mg/kg  |
|   | STP                             | 20 mg/l    |
|   | Oral(e)                         | 170 mg/kg  |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Aspect                                | : liquide                              |
| Couleur                               | : incolore                             |
| Odeur                                 | : caractéristique                      |
| Seuil olfactif                        | : Donnée non disponible                |
| pH                                    | : env. 1,7, 1 %<br>à 20 °C             |
| Point/intervalle de fusion            | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Pas d'information disponible.        |
| Point d'éclair                        | : ne forme pas d'étincelles            |
| Taux d'évaporation                    | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Vitesse de combustion                 | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 1,192 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible                |
| Propriétés comburantes                | : Donnée non disponible                |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide phosphorique

##### PHOSPHORIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.530 mg/kg

DL50 oral (Rat): 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 850 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.740 mg/kg

##### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMETHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 2.100 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.910 mg/kg



## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.310 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

##### acide phosphorique

##### PHOSPHORIC ACID:

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Corrosif

##### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMÉTHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### acide phosphorique

##### PHOSPHORIC ACID:

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

##### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMÉTHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMÉTHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMÉTHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

### Cancérogénicité

Cancérogénicité : Pas classé(e)

### Composants:

#### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMÉTHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### acide phosphorique

##### PHOSPHORIC ACID:

Espèce : Rat  
NOAEL : 250 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Méthode : OECD 422

#### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

##### AMINOTRIMÉTHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Espèce : Rat  
NOAEL : > 500 mg/kg  
Durée d'exposition : 24 mois

Espèce : Rat  
NOAEL : > 1.000 mg/kg

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

|                         |   |                           |
|-------------------------|---|---------------------------|
| Durée d'exposition      | : | 34 Tage                   |
| Espèce                  | : | Rat                       |
| NOAEL                   | : | > 6.000 mg/kg             |
| Durée d'exposition      | : | 90 Tage                   |
| Espèce                  | : | Rat, mâle et femelle      |
| NOAEL                   | : | > 500 mg/kg               |
| Méthode                 | : | OCDE ligne directrice 453 |
| Toxicité par aspiration | : | Pas classé(e)             |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **PHOSPHORIC ACID:**

|   |   |   |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons                                    | : | CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h  |
|   |   | CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h  |
|   |   | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202         |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
|   |   | NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201   |
| Toxicité pour les microorganismes                             | : | CE50 (boue activée): 270 mg/l   |

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### AMINOTRIMETHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo trutta (truite commune)): 160 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 160 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 297 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 94 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l  
Durée d'exposition: 60 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 25 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### Composants:

#### PHOSPHORIC ACID:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

#### AMINOTRIMETHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

Biodégradabilité : Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 4,08 mg/l  
Biodégradation: 23 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 11,97 mg/l  
Biodégradation: 22 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer  
Biodégradation: 2 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 8 mg/l  
Biodégradation: 21,7 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 10 mg/l  
Biodégradation: 2,6 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 1 mg/l  
Biodégradation: 41 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 2,5 mg/l  
Biodégradation: 22 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Biodégradation: 13,5 %  
Durée d'exposition: 30 d  
Méthode: OECD 301 D

Biodégradation: 23 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 90 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 302A

Biodégradation: 20 %  
Méthode: OECD 301 E

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

Concentration: 1 mg/l  
Résultat: Pas rapidement biodégradable  
Biodégradation: 22 %  
Lié à: Demande Chimique en Oxygène  
Durée d'exposition: 28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### PHOSPHORIC ACID:

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -0,77

##### AMINOTRIMETHYLEN E PHOSPHONIC ACID:

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -3,53

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

#### Composants:

##### PHOSPHORIC ACID:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>En accord avec les réglementations locales et nationales.  |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.   |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

|      |        |
|------|--------|
| ADR  | : 1805 |
| IMDG | : 1805 |
| IATA | : 1805 |

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

|      |                                  |
|------|----------------------------------|
| ADR  | : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION |
| IMDG | : PHOSPHORIC ACID SOLUTION       |
| IATA | : Phosphoric acid, solution      |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |     |
|------|-----|
| ADR  | : 8 |
| IMDG | : 8 |
| IATA | : 8 |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| ADR                               |                             |
| Code de classification            | : C1                        |
| Groupe d'emballage                | : III                       |
| Numéro d'identification du danger | : 80                        |
| Étiquettes                        | : 8                         |
| Code de restriction en tunnels    | : (E)                       |
| IMDG                              |                             |
| Groupe d'emballage                | : III                       |
| Étiquettes                        | : 8                         |
| No EMS Numéro                     | : F-A, S-B                  |
| IATA                              |                             |
| (Cargo)                           | : Phosphoric acid, solution |
| Groupe d'emballage                | : III                       |
| Étiquettes                        | : 8                         |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| ADR                            |       |
| Dangereux pour l'environnement | : non |

|                |       |
|----------------|-------|
| IMDG           |       |
| Polluant marin | : non |
| IATA           |       |

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %  
0,01 g/l  
0 %  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %  
0 g/l  
0 %  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% phosphonates, Agents de surface non ioniques



## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

|      |   |   |
|------|---|---|
| H290 | : | Peut être corrosif pour les métaux.                                   |
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H314 | : | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux.                              |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                     |   |  |
|---------------------|---|--|
| Acute Tox.          | : | Toxicité aiguë   |
| Eye Dam.            | : | Lésions oculaires graves   |
| Eye Irrit.          | : | Irritation oculaire  |
| Met. Corr.          | : | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux   |
| Skin Corr.          | : | Corrosion cutanée  |
| 2000/39/EC          | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| BE OEL              | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle   |
| 2000/39/EC / TWA    | : | Valeurs limites - huit heures  |
| 2000/39/EC / STEL   | : | Limite d'exposition à court terme  |
| BE OEL / VLE 8 hr   | : | Valeur limite  |
| BE OEL / VLE 15 min | : | Valeur courte durée  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques

## CALC FREE 2x5 I

WM 0712686

Numéro de commande: 0712686

Version 6.6

Date de révision 01.12.2022

Date d'impression 08.12.2022

existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|               |      |
|---------------|------|
| Met. Corr. 1  | H290 |
| Skin Corr. 1A | H314 |

#### Procédure de classification:

|                                 |
|---------------------------------|
| Sur la base de données d'essai. |
| Sur la base de données d'essai. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000001041